



Espace de coopération pour les musiques actuelles en Bretagne

Analyse et préconisations
sur la situation
des musiques actuelles
en Bretagne

18 mai 2020

Suivi du dossier

Julien Pion

Coordinateur phase de préfiguration de l'espace de coopération

coop.ma.bretagne@gmail.com

07 87 29 27 21

Sommaire

Un nouvel acteur régional dans un nouveau contexte	1
Pourquoi cette contribution ?	1
Notre expertise se base sur différentes sources	1
Analyse sectorielle	2
Les intermittent.e.s	
Les petits lieux / cafés-concerts / bars indépendants / clubs / lieux culturels de nuit	
Les producteurs / développeurs / bureaux de production	
Les musiques enregistrées / labels / édition / distribution / disquaires	
Les radios associatives de découverte musicale	
Les festivals	
Les lieux de musiques actuelles	
Bien d'autres métiers impactés	
Préconisations	5
Annexe : La situation des acteur.trice.s des musiques actuelles en Bretagne / 30 avril 2020	7

Un nouvel acteur régional dans un nouveau contexte

L'espace de coopération pour les musiques actuelles en Bretagne fait aujourd'hui ses premiers pas dans un contexte bien particulier. Depuis 2016, des acteur.trice.s de la région se réunissent pour imaginer cet outil au regard des besoins qu'ils.elles identifient parfois de longue date : mieux se connaître, créer du lien et disposer d'un espace d'échange, de circulation d'informations, de construction commune et de solidarités. Nous constatons aujourd'hui, peut être davantage qu'hier, le sens de cette démarche.

La préfiguration est en cours. Le fonds commun issu de la convention entre la Drac, la Région et le CNM a permis d'en financer les différentes étapes. Après une étude d'opportunité (2018) puis de faisabilité (2019), un coordinateur est salarié en novembre 2019, des groupes de travail ont lieu le 15 janvier et le 2 mars 2020 et de nombreuses rencontres s'opèrent en région. Une association de préfiguration est en cours de création et les participant.e.s appuient largement le rôle central, en terme d'expertise, qu'un tel projet doit revêtir.

Notre ambition est d'incarner la diversité des visages de ce champ culturel bien spécifique. Créer les meilleures conditions de concertation avec les pouvoirs publics par le biais d'un mandat légitime afin de porter les messages que les musiques actuelles ont besoin de faire entendre ; mais aussi rappeler les valeurs qui nous portent à travers ce projet : défendre les droits culturels, préserver la diversité des initiatives ainsi que la pluralité des approches artistiques, s'inscrire dans le respect de l'égalité femmes/hommes, du développement durable...

Pourquoi cette contribution ?

Nous avons dressé, le 26 mars dernier, le bilan de la préfiguration avec nos partenaires de la Drac et du Conseil régional. D'autres échanges par la suite nous ont permis d'évoquer les réponses déjà en place et celles qui pourraient être les plus appropriées à cette crise que personne n'avait imaginée. À travers cette note, et dans la continuité de ces échanges, [l'espace de coopération propose plus largement son analyse et des préconisations quant à l'orientation des politiques publiques.](#)

Le fonds commun Drac, Région, CNM, actuellement en cours d'évaluation pour une réorientation en 2021, doit aider au mieux et le plus rapidement possible les

acteur.trice.s les plus démunis.e.s, mais c'est l'ensemble des dispositifs et des politiques mobilisables à l'échelle de la région pour les musiques actuelles que nous interrogeons à travers cette contribution.

Les enjeux sont grands. La culture et en particulier le champ musical, constitue une économie, un pôle d'emploi et d'attractivité essentiels dans notre pays et particulièrement en Bretagne. C'est aussi un outil déterminant pour préserver et construire le lien social, aiguïser l'esprit critique et favoriser l'ouverture sur le monde. C'est avec elle que se construira l'après, peut-être davantage qu'avec les banques et les assureurs.

Notre expertise se base sur différentes sources :

- Les échanges avec les acteur.trice.s breton.ne.s. par le biais de discussions individuelles ou de visioconférences comme celle organisée le 21 avril qui a permis de réunir plus de 80 personnes (indépendants, lieux, artistes, producteur.trice.s, médias...).
- Les contributions concertées des organisations régionales dont nous nous faisons le porte voix : Collectif des Festivals, Après-Mai, Maison des Producteurs, Bretagne(s) World Sounds, Corlab.
- Notre participation aux débats à l'échelle nationale :
 - > avec la « coopération des réseaux territoriaux »
 - > dans le cadre de la « Mobilisation et la coopération Art et Culture contre le Covid 19 » sous l'impulsion de l'Ufisc
 - > avec les organisations nationales : Fedelima, Famdt, Ferarock, Felin, Culture Bar-bars...
 - > avec le SMA. Nous intégrons notamment dans notre réflexion leurs préconisations du 22 avril : [« Pour une nouvelle donne en faveur des musiques actuelles »](#).
- Les réflexions du Comité de pilotage de préfiguration de l'espace de coopération.
- Les résultats de l'enquête proposée par l'espace de coopération et lancée le 23 mars dernier (cf. annexe).

Analyse sectorielle

Le monde culturel est perdu. Il lui manque des perspectives, des textes, des données, des échéances... Il a besoin de clarté. Dans ce contexte, la gestion de la crise par chacun.e s'envisage à plusieurs échelles :

- **Le cours terme** : problèmes de trésorerie pour les plus fragiles / impossibilité de planifier / mise en danger des intermittent.e.s / impact psychologique...

- **Le moyen terme** : attente des soutiens financiers / angoisse et réalité des refus sur la base de critères d'attribution parfois peu clairs / besoin de conseils, d'information fiable, d'échange et de partage / premières fermetures envisagées / déséquilibre de l'«éco-système» culturel qui permet chaque année, en France, l'emploi de 600 000 personnes (2,3 % du PIB)...

- **Le long terme** : problèmes de trésorerie pour les structures plus conséquentes / embouteillages des programmations / moins de création / flous et doutes sur les perspectives d'une réelle reprise, d'un retour «à la normale» et de l'application des nouvelles normes et mesures de distanciation...

Au fil des semaines, les données sur l'après se précisent. Les fonds et dispositifs existants continuent de jouer leur rôle. La Région, l'État et le CNM contribuent au sauvetage aux côtés d'autres collectivités et acteurs économiques même si les critères d'attribution de certaines mesures nouvelles ne sont pas encore connus. Les solidarités entre les acteur.trice.s jouent également un rôle déterminant. Le Président de la République a donné, le 6 mai dernier, une réponse bien qu'encore partielle à la première urgence, celle des intermittent.e.s. Nous nous félicitons également de la dotation de 50 millions d'euros annoncée au CNM et qui lui permettra, nous l'espérons, d'atteindre ses objectifs.

Mais des questions demeurent. D'un métier à l'autre les besoins et urgences diffèrent et, comme évoqué dans notre enquête, les plus touché.e.s sont souvent les moins subventionné.e.s et les moins structuré.e.s.

Les intermittent.e.s

Au 2^{ème} trimestre 2019, l'emploi intermittent en Bretagne concerne près de 7 000 salarié.e.s résidant en Bretagne (source Pôle emploi). Ces personnes sont, à l'échelle nationale, les plus touchées. Le régime de l'intermittence concerne 260 000 artistes et technicien.ne.s en France aujourd'hui, dont 130 000 ont actuellement des droits ouverts.

La prolongation des droits jusqu'au mois d'août 2021 est un signe encourageant. Nous en suivrons de près les modalités. Il conviendra également d'évaluer progressivement l'impact sur les vies et les personnes qui n'ont pas pu renouveler leurs droits pendant cette période.

De nombreux organisateurs ont fait le choix de maintenir les contrats des événements annulés et/ou reportés. La question du chômage partiel des intermittent.e.s fait néanmoins l'objet de différentes interprétations du fait de l'absence de textes.

Les petits lieux / cafés-concerts / bars indépendants / clubs / lieux culturels de nuit

Leur importance n'est plus à démontrer. Ils font partie de notre vie quotidienne et culturelle. Ils sont un vecteur de lien social, d'attractivité, de brassage et de promotion de la diversité. Ils sont des lieux d'expérimentation et de rencontre privilégiée entre artistes et publics ainsi que d'importants employeurs du monde culturel. Ce sont des lieux de proximité qui, en milieu urbain mais surtout rural, sont à la base de « circuits courts culturels » permettant de développer la vie culturelle locale et aux artistes de se constituer leurs premiers publics.

Ces dernières années, différents partenaires publics et économiques cherchent une manière de faciliter et valoriser l'emploi artistique dans les petits lieux. C'est ainsi que le GIP cafés-culture contribue, depuis 2015, à favoriser cet emploi vital pour l'expression artistique et en particulier les musiques actuelles.

Déjà en difficulté avant la crise, ces lieux sont aujourd'hui parmi les plus touchés. Pas d'activité possible même après le 11 mai. Les perspectives sont encore inconnues et les quelques cagnottes et ventes à emporter ne suffiront pas à maintenir une activité significative.

Beaucoup n'ont pas de réserve de trésorerie. La filière boisson s'est mobilisée pour contribuer à leur aide. Ils peuvent également avoir accès au fonds de solidarité mais ne sont pas tous éligibles, en particulier les plus petites structures ou celles qui dépassent de peu le plafond. De plus, et malgré les garanties de l'État sur les prêts, ces établissements sont toujours considérés par les banques comme étant à risques.

Selon l'Umih, 15 à 20 % des entreprises de l'hôtellerie restauration ne rouvriront pas en 2020. Selon le collectif Culture Bar-bars, c'est 30 à 40 % de dépôts de bilan potentiels dans les prochains mois.

Les producteurs / développeurs / bureaux de production

Les producteur.trice.s / développeur.euses jouent un rôle essentiel. Ils.elles accompagnent les artistes sur une grande partie de leur chemin, de la création à la diffusion. Ils.elles permettent la concrétisation des projets et sont à l'origine de nombreux emplois d'artistes, de technicien.ne.s et de prestataires.

La Maison des Producteurs illustre, en Bretagne, ce travail stratégique pour le monde artistique. Leurs 11 adhérents sont à l'origine à eux seuls, en 2019, de près de 2 000 dates et de l'embauche d'environ 900 intermittent.e.s. Ils appellent, dans le cadre de propositions faites à la Région, à des solutions d'accompagnement pérennes de leur activité. Nous nous faisons également écho de cette initiative.

L'ensemble des projets à la base desquels ils.elles se trouvent fait de cette profession plurielle l'une des plus impactée à court et moyen terme. Comme le rappelle le SMA dans son document « Pour une nouvelle donne en faveur des musiques actuelles », « *les structures de production peu subventionnées ont une économie fragile tenant sur les ventes des spectacles. Si les spectacles sont annulés, au-delà des conséquences directes sur les équipes artistiques, les structures sont en fragilité immédiate et à moyen et long terme pour honorer les frais fixes (salaires administratifs, location des bureaux, emprunt, etc.)* ».

Les musiques enregistrées / labels / édition / distribution / disquaires

Particulièrement vulnérables dans le contexte actuel, les acteur.trice.s de la production et de la distribution phonographique subissent de plein fouet des réalités connexes. Comme le rappelle l'étude Grand Bureau en Auvergne-Rhône-Alpes, ces éléments sont :

- *Chômage partiel, projets arrêtés, frais de production en cours sans perspectives de développement*
- *Report des sorties et de leur distribution, assortie d'une baisse du volume commandé du physique*
- *Impossibilité de prévoir des concerts promotionnels, faire fonctionner les studios et produire des albums.* »

À l'instar des producteurs, les difficultés de leur situation illustre la grande interdépendance des activités et

métiers. L'arrêt des spectacles, la remise en question des stratégies de promotion et la fermeture des disquaires (les ventes sont au point mort) portent un coup dur aux acteur.trice.s de la production phonographique.

Dans un premier temps non éligibles au plan de secours du CNM, un fonds spécifique musiques enregistrées y est en cours d'élaboration et la participation des régions est possible. Les sociétés civiles de producteurs quant à elles, et comme le souligne le SMA « *proposent majoritairement des avances de trésorerie qui ne résoudront pas les pertes de chiffres d'affaires accumulées par nos TPE indépendantes.* ».

Le sort des disquaire est déterminant pour les acteur.trice.s des musiques enregistrées. À l'image des autres commerces culturels de proximité, et en particulier des librairies, les disquaires indépendants ont ouvert le 11 mai avec un grand retard à rattraper. [Comme le rappelle la Félin](#), « *les ventes de disque physique représentent toujours 50 à 80% du chiffre d'affaires de nos labels* ».

Les radios associatives de découverte musicale

L'activité des radios associatives a fait l'objet de beaucoup de changements. La polyvalence et la passion des équipes permanentes et bénévoles a permis de maintenir une activité significative en termes d'émissions. Aidées en moyenne à hauteur de 40 % par le FSER et bénéficiant d'une aide spécifique du Conseil régional, la pérennité financière des radios n'est pas en jeu dans l'immédiat.

Leur modèle économique permet en outre de ne pas dépendre des publicités commerciales. Néanmoins, l'absence d'activité dans le secteur culturel, la baisse drastique des projets artistiques ainsi que des sorties d'albums à défendre, la disparition complète des plateaux sur les festivals et événements, rend le métier d'information plus complexe.

Acteur.trice.s moteurs sur le champ de l'action culturelle (éducation aux médias notamment), les radios associatives ont aussi subi l'annulation et le report de nombreux projets éducatifs qui n'ont pas été financés.

Les festivals

Illustrations emblématiques de l'impact de l'épidémie sur le champ culturel, les festivals se retrouvent devant des questions actuellement sans réponses : Quand pourrons nous accueillir du public ? Quel sera le comportement des gens ? Quelle programmation possible et dans quelles conditions ? Leur situation atteint également par ricochet de nombreux métiers : artistes, techniciens, prestataires, producteurs...

L'impact sur les festivals est divers en fonction du degré d'aide publique, des capacités de trésorerie et de l'anticipation effective de reporter ou d'annuler. Les disparités sont très fortes. Les aides ont globalement été maintenues et l'anticipation des organisateurs a permis de régler de nombreuses sommes engagées. Les dégâts sont néanmoins sévères. [L'étude « SoFest », initiée par France Festivals](#) et dont le but est de dresser l'impact économique et social des annulations montre que, sur les festivals musicaux en France, la fourchette basse des engagements artistiques perdus est estimée à environ 100 000.

Les inquiétudes sont également fortes pour les petits festivals qui caractérisent une part de la diversité du paysage culturel breton et pour lesquels les données manquent. Cette menace sur la diversité des festivals fait également craindre une augmentation des phénomènes de concentration déjà largement à l'œuvre sur le champ des musiques actuelles.

L'activité n'en reste pas moins dense : négociations plus qu'illusoire avec les compagnies d'assurance, règlement des contrats engagés, réflexions sur les scénarios possibles y compris liés à l'envie d'organiser des événements avant l'édition suivante... Le mois de juin sera décisif. Le brouillard est encore épais du fait de l'absence de précisions sur la tenue des rassemblements de plus de 5 000 personnes après septembre et ceux de moins de 5 000 avant cette période. Impossible d'annuler pour les événements concernés.

Les lieux de musiques actuelles

Les scènes de musiques actuelles de la région, labellisées ou non, ont pu mettre en sommeil leur activité notamment, pour certaines, par le biais des mesures de chômage partiel. Bien qu'éligibles, elles n'ont pas fait appel au fonds de secours du CNM et ont fait preuve d'une grande solidarité vis à vis du monde culturel (règlement des artistes et techniciens en création ou dans le cadre des actions engagées).

Depuis le 11 mai, la réouverture s'opère, en l'absence de cadre clair, avec peu de visibilité sur beaucoup d'aspects. Comment organiser le retour des personnels ? Comment réenclencher dans les meilleures conditions sanitaires et humaines les créations et pré-productions ? Comment rendre vivable les enchaînements des répétitions dans des locaux fermés ? Comment imaginer le travail d'action culturelle ? Quels modèles économiques pour l'organisation de concerts s'il faut respecter des mesures de distanciation ? Et enfin, comment envisager des concerts en fin d'année 2020, alors que des décisions de programmation doivent être prises avant l'été ?

Au moment de l'écriture de ces lignes, les précisions techniques manquent, en particulier sur les lieux à configuration debout. Celles qui apparaissent vont parfois, même si elles peuvent être applicables, à l'encontre de la raison d'être des lieux de concerts, à savoir créer des moments conviviaux et de communion dans lesquels la proximité joue un rôle essentiel.

Bien d'autres métiers impactés

Les prestataires, comme évoqué dans notre étude, sont fortement touchés : catering, restauration et bar, affichage et promotion, graphistes et imprimeurs, sécurité, technique... Tous sont à l'arrêt.

Le 4 mai, [les attachés.e.s de presse adressent un courrier au Président du CNM](#) pour l'alerter de leur situation. Ils/elles n'ont accès à aucun dispositif.

La presse indépendante et d'information culturelle dont l'activité est liée à celle des annonceurs, et donc des événements sur les territoires, est en sommeil et les doutes sont forts sur leur capacité à se relever.

Le milieu de la facture instrumentale et de la vente d'instruments de musique est également à questionner. Nous manquons actuellement d'éléments pour répondre.

Le champ de la formation professionnelle : quid du rôle des Opco dans la prise en charge du manque à gagner des organismes de formation ?

Le domaine public ne fait pas exception. Les lieux de droit public et les collectivités n'ont pas accès aux dispositifs d'urgence et le chômage partiel semble difficile. L'impact sur les lieux de spectacle, les structures d'enseignement de la musique ou les médiathèques devra faire l'objet d'une analyse. Le rôle de ces services publics est essentiel pour le développement culturel et l'intérêt général.

Préconisations

Ces préconisations ont été élaborées de manière collégiale. Elles tentent de pointer les urgences et d'identifier les plus fragiles. Les réponses apportées doivent aussi être collectives.

Le fonds commun, en cours d'évaluation, a un rôle important à jouer. C'est un outil permettant d'expérimenter et d'offrir un accompagnement à des acteur.trice.s encore peu identifié.e.s. Nous espérons, à l'image des contrats de filière développés dans d'autres régions, que ce dispositif puisse se transformer en véritable outil de co-construction des politiques publiques.

Nous devons en revanche faire en sorte que la logique d'appel à projet ne supplante pas les aides pérennes quand elles sont possibles. Nous interrogeons ainsi l'ensemble des politiques régionales, départementales et au delà en ces temps particuliers. Chacun.e a un rôle à jouer pour préparer l'avenir, collectivités et institutions, partenaires économiques et acteur.trice.s des musiques actuelles.

Chaque échelon de territoire est important pour enclencher le redémarrage. Ces préconisations tentent de souligner la globalité de ces réponses que nous appelons à construire ensemble.

Les pistes proposées ne sont pas toutes monétaires. Des dispositifs existent, des fonds sont mobilisés et les axes politiques hors culture doivent entrer en jeu (économie, emploi, environnement, numérique, ESS...). Nous pouvons ainsi réfléchir à l'allègement de certaines contraintes, au redéploiement d'enveloppes encore peu utilisées, à la baisse de la fiscalité locale (CET), à l'accompagnement vers l'existant ou à l'accélération de certains processus. Personne ne doit rester sur le bord de la route.

1. Répondre à l'urgence dès 2020 en aidant financièrement les plus fragiles

- Renforcer, au sein des Départements, l'aide aux travailleur.euse.s précaires et intermittent.e.s dans le cadre de leurs compétences liées à la solidarité et à l'action sociale
- Soutenir, de manière perenne, les bureaux de production par le biais d'un dispositif de droit commun dans le cadre de la politique culturelle régio-

nale. Les pistes de travail proposées par la Maison des producteurs permettant doré et déjà d'en imaginer les contours

- Maintenir, dans le cadre de la convention Région-CNM-Drac, une valorisation spécifique liée aux productions des projets artistiques
- Imaginer, à l'échelle régionale, une aide aux petits lieux culturels organisateurs de concerts non labellisés, à l'image de l'aide aux cafés-librairies. Cette aide pourrait se construire avec les Départements et valoriser l'engagement de différents échelons de collectivités ainsi que les coopérations avec d'autres acteur.trice.s sur les territoires
- Mettre en place une aide spécifique, dans le cadre du fonds commun, pour les labels indépendants
- Établir le diagnostic de la situation des disquaires indépendants en Bretagne et accompagner financièrement le redémarrage des structures les plus fragiles
- Assurer ou compléter l'attribution d'aides aux événements et projets reportés et/ou annulés ; Maintenir et développer les aides aux festivals et faciliter / accélérer les règlements

2. Préparer l'avenir

> Valoriser les projets du territoire

- Expérimenter la production de contenus radiophoniques mutualisés valorisant les musiques actuelles en région. Dédiés aux artistes, aux structures ou traitant d'enjeux stratégiques, ces programmes, relayés sur les ondes comme sur les réseaux sociaux, permettraient de mettre en lumière la diversité et les difficultés des musiques actuelles du territoire
- Financer des actions de promotion de sorties d'albums. À titre d'exemple, dans la continuité des préconisations du SMA, l'espace de coopération régional ne peut que souscrire à la nécessité de financer les regroupements de radios, à différents échelons et en particulier national, pour la mise en œuvre d'actions ambitieuses de promotion des artistes sur les antennes
- Faire connaître davantage le GIP cafés-culture en Bretagne et encourager les démarches en cours ou possibles notamment à l'échelle des Départements et des grandes agglomérations

> Développer l'interconnaissance

- Afin de nous préparer à demain et réfléchir la question de manière globale, lancer une étude sur l'impact de la crise sanitaire sur les festivals :
 - Quel impact socio-culturel de la crise ?
 - Quelles conséquences pour le lien art et public ?
 - Quelles nouvelles façons de produire un festival en matière de prévention des risques ?
 - Quelles réponses écologiques, citoyennes, philosophiques, économiques, artistiques ?
- Lancer dans les meilleurs délais une concertation régionale sur la chaîne du disque et des musiques enregistrées afin notamment de développer les coopérations entre disquaires indépendants, labels, microédition et distribution, médias et spectacle vivant
- Donner les moyens à l'espace de coopération naissant de lancer ses premières actions :
 - Établir un recensement qualitatif des musiques actuelles en Bretagne
 - Lancer une démarche d'observation
 - Créer un lieu de rencontre et de construction pour les acteur.trice.s
 - Mettre en place une plateforme de la ressource à l'échelle régionale. Le besoin d'organiser l'information et le conseil, notamment juridique, n'a jamais été aussi fort
 - Imaginer des mécanismes de mutualisation et de solidarité

> Encourager les coopérations

- Développer, par le biais du fonds commun, les coopérations sur le territoire breton entre différents domaines d'activités (production, diffusion, promotion, spectacle, musique enregistrée, innovation technologique, audiovisuel, éducation, formation, enseignement...) afin de valoriser la chaîne d'interdépendance des acteur.trice.s et renforcer leurs liens
- Stimuler la réflexion des acteur.trice.s sur la nouvelle donne numérique liée au confinement. Si le live-stream n'est pas une panacée, de nouveaux liens avec le public sont à imaginer à l'aune de la distanciation sociale, des outils numériques et audiovisuels
- Faire pression sur les assureurs, par le biais d'un message politique collectif clair, afin qu'ils puissent prendre en charge une partie des pertes d'exploitation (en particulier des petits lieux et commerces culturels de proximité) et les annulations des festivals

> Mettre en place une co-construction effective des politiques publiques

- Imaginer conjointement (Espace de coopération, CNM, Région, État, Départements...) les contours d'un comité stratégique nous permettant d'imaginer et d'accompagner les musiques actuelles de demain

Annexe : enquête

La situation des acteur.trice.s des musiques actuelles en Bretagne

30 avril 2020

Le 17 mars 2020, quand le confinement démarre en France suite à l'arrivée progressive de mesures de limitation des rassemblements publics, l'ensemble du monde culturel est désorienté et tente d'identifier ses perspectives. Cette situation vient alors confirmer aux acteur.trice.s investi.e.s dans la préfiguration l'utilité de l'outil qu'ils construisent. Au fil des jours, c'est peut-être surtout le point de rencontre que cet espace constitue qui va jouer le rôle le plus marquant. Chacun.e a besoin de voir d'autres gens, de partager sa situation, de réaliser que nous sommes tou.te.s dans le même bateau.

Dans les autres régions, toutes dotées aujourd'hui de structures de coopération, les différents pôles et réseaux, aux côtés des organisations nationales (syndicats, fédérations...), s'organisent pour faire remonter du terrain des données. Des questionnaires sont lancés afin de permettre à chacun de mettre en place les réponses les plus justes. C'est dans ce contexte que l'espace de coopération lance son enquête alors qu'il dispose de peu de moyens, d'aucun support de communication et que sa structuration reste embryonnaire.

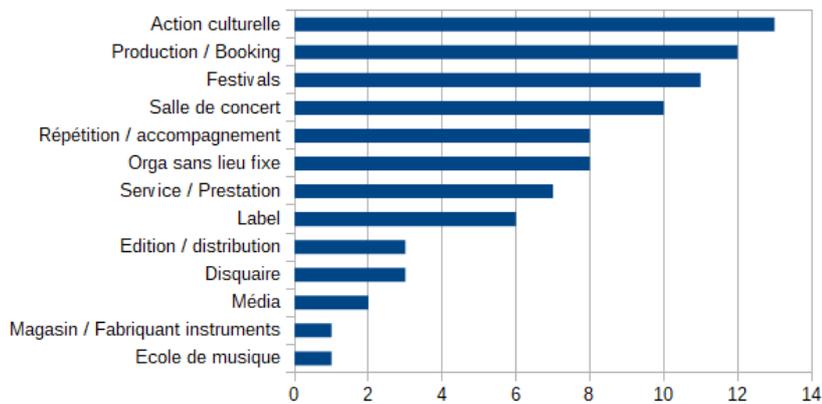
Afin de pouvoir recouper avec nos homologues certains résultats, nous nous sommes inspirés de questionnaires préexistants et en particulier celui du Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays-de-la-Loire.

Notre questionnaire s'adresse à l'ensemble des composantes des musiques actuelles. Rapide à remplir et simple à appréhender, son but est modeste : identifier l'urgence et permettre aux acteur.trice.s « moins structuré.e.s » d'exprimer leurs besoins. Il nous a permis d'échanger avec des acteur.trice.s que nous connaissions mal et qui figurent, au final, parmi les plus impacté.e.s.

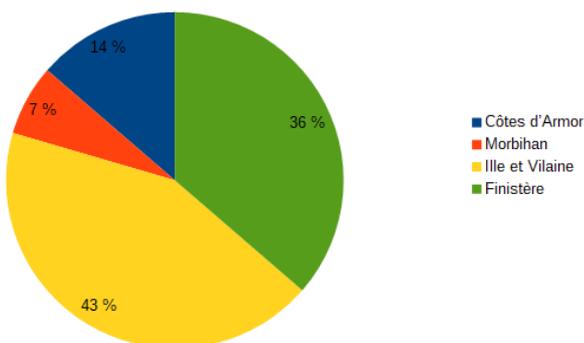
Synthèse et analyse des résultats

- Date de lancement : 23 mars 2020
- 17 questions / 15 mn maxi de temps de remplissage
- Nombre de répondant.e.s : 45

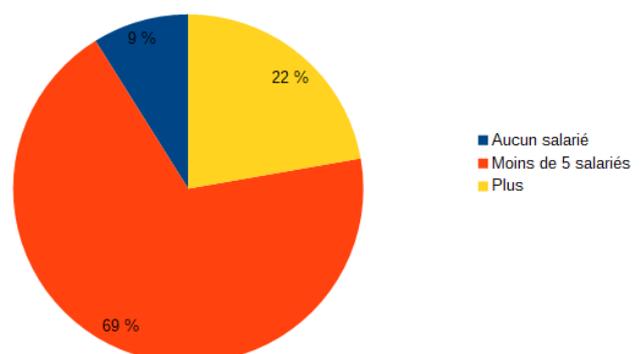
Activités des répondants

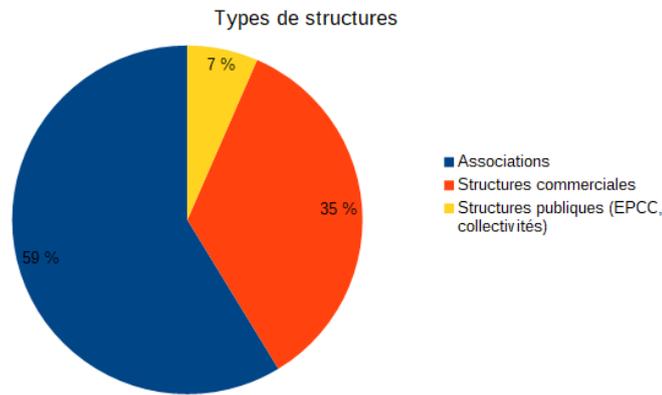


Provenance des répondant.e.s



Nombre de salarié.e.s





Caractéristiques structurelles

- 60 % (27) des structures répondantes sont des associations
- 35,5 % (16) sont des structures commerciales (Sarl, Eurl, entreprises individuelles, Scop...)
- 69 % des structures répondantes disposant de salarié.e.s ont moins de 5 salarié.e.s

L'impact sur l'activité des répondant.e.s

- 691 intermittent.e.s sont concerné.e.s
- 154 prestataires
- 410 concerts reportés ou annulés
- 1 424 550 € de pertes financières estimées

Estimation de l'urgence

- 25 % des répondant.e.s considèrent être en danger dans l'immédiat / 53 % à moyen et à long terme
- Sur les 11 structures qui se disent en danger dans l'immédiat :
 - 6 sont des structures de production de spectacle (bureau de production ou compagnie)
 - 3 sont des prestataires (catering, affichage, technique)
 - 1 café-concert
 - 1 disquaire

Les plus impactés sont les moins subventionnés et les plus dépendants de la présence de leur public. Cette tendance se confirme par nos échanges avec les acteur.trice.s régionaux et nationaux¹. Pour les structures inquiètes sur le moyen et long terme, l'échéance de l'été est déterminante :

« Nous serons en capacité de rebondir si la situation ne dure pas trop longtemps. »

« Passé le mois de juin, les pertes financières seront trop lourdes et la trésorerie probablement insuffisante pour redémarrer l'activité. »

Les pertes financières et les perspectives sont encore très floues :

« Actuellement difficile de se prononcer sur la perte nette et la mise en difficulté de la structure, aucun chiffre d'affaires n'est à prévoir sur avril, mai, juin et sans doute juillet »

« Une catastrophe économique à moyen terme. »

« L'éventuelle perte financière encore difficilement quantifiable. »

Les difficultés de trésorerie n'arrangent pas les situations, cette crise intervenant également dans une période qui concentre une grande partie de l'activité et qui permet de lancer celle de l'année suivante.

« Notre projet se construit sur des ressources propres et dépend des manifestations culturelles engagées. »

« Pas de manifestation = pas d'action test ni de modélisation = pas de développement. »

« Au sortir d'un hiver de production, la trésorerie est au plus bas. Les diffusions du printemps et de l'été permettaient de rétablir l'équilibre. »

« L'activité de cet exercice ne permettra pas de faire les investissements prévus (embauches, communication, nouvelles missions, coproduction, résidence...) et pourtant nécessaire pour continuer à développer l'activité. »

¹ Voir notamment les résultats des études menées dans d'autres régions par le [Pôle en Pays-de-la-Loire](#), par le [RIM en Nouvelle-Aquitaine](#), par [Grand Bureau en Auvergne-Rhône-Alpes](#)